



Rapport **sur les orientations budgétaires** pour l'année **2025**



sommaire



RAPPEL DES PRINCIPES QUI GOUVERNENT UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES p.3

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) p.3
Le rapport d'orientation budgétaire (ROB)
Précautions & points d'attention

1 • UNE LOI DE FINANCES ADOPTÉE TARDIVEMENT EN FÉVRIER 2025 p.4

- 1 • 1 • Un échéancier singulier d'élaboration... p.4
- 1 • 2 • ...Dans un contexte macro-économique défavorable p.4 - 5
- 1 • 3 • Les mesures concernant les collectivités p.5
- 1 • 4 • Le fonds de précaution : une mesure force de la loi de finances, sans impact pour la ville de Guérande p.6

2 • UNE SOLIDARITÉ ET UN SOUTIEN DE CAPATLANTIQUE EN FAVEUR DES GUÉRANDAIS p.7

3 • RÉTROSPECTIVE ENTRE 2020 ET 2024 p.8

- 3 • 1 • Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette p.8 - 9
- 3 • 2 • La section de fonctionnement p.10 - 11
- 3 • 3 • La section d'investissement p.12 - 14

4 • LA DETTE p.15

5 • UNE MASSE SALARIALE IMPACTÉE PAR DES MESURES GOUVERNEMENTALES p.17

6 • LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 FORTES EN FAVEUR DES GUÉRANDAIS p.21

- 6 • 1 • Les principes fondateurs : maintenir un niveau de capacité d'autofinancement nette adapté aux ambitions d'investissement p. 21
- 6 • 2 • Une section de fonctionnement mesurée pour 2025 p.22 - 25
- 6 • 3 • Investir pour entretenir, adapter et développer le patrimoine Guérandais p.26 - 28

ANNEXE : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (2025 – 2029) p.29





L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Il doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation d'investissement.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure des effectifs et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.



PRECAUTIONS & POINTS D'ATTENTION

Le présent rapport a pour objet de présenter l'environnement financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2025 de la Ville de Guérande.

Les éléments d'analyse financière rétrospective, notamment ceux liés à la gestion 2024, sont donnés **à titre indicatifs**. Ces résultats prévisionnels 2024 permettent cependant de resituer la préparation du BP 2025 dans son contexte financier. Les chiffres donnés dans ce document sont des tendances : la construction du budget 2025 étant encore en cours.

Les données relatives à la fiscalité seront affinées en fonction des bases prévisionnelles de fiscalité qui seront notifiées par la DGFIP courant mars 2025. Ceci concerne aussi les dotations versées par l'État à la commune connues courant mars.



La Ville de Guérande pour élaborer son budget a dû tenir compte d'un environnement économique et politique fait d'incertitudes.

1.1 Un échéancier singulier d'élaboration...

Le projet de loi de finances pour 2025 a initialement été présenté le 10 octobre 2024 (soit 9 jours après la date limite prévue par les textes) à l'issue d'une procédure budgétaire décalée en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission consécutive du gouvernement.

En effet, selon la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le gouvernement doit déposer le budget sur le bureau de l'Assemblée nationale le premier mardi d'octobre au plus tard, soit le 1er octobre cette année.

Dans l'intervalle, et dans ce contexte budgétaire national inédit, une loi spéciale a été promulguée pour assurer la continuité et le fonctionnement des collectivités. Cette loi a été complétée d'un décret, puis d'une circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction Générale des Collectivités locales le 22 janvier en vue de percevoir l'impôt et de verser les concours aux collectivités locales (fiscalité et dotation).

Cette situation a renforcé les incertitudes sur l'impact du budget de l'Etat sur les collectivités et par conséquent sur l'élaboration du budget primitif 2025 de la Ville de Guérande.

6 février 2025 |



A la suite de la censure du gouvernement, la loi de Finances examinée en commission mixte paritaire le 30 janvier a été adoptée le 6 février 2025.



1.2 ...Dans un contexte macro-économique défavorable

Selon la banque de France, en raison des différents éléments qui affectent l'économie française, la croissance du PIB s'établirait à 0,9 % pour 2025 (contre 1,1 % en 2024)

En 2023, la France s'est singularisée par l'ampleur de son déficit public. En s'élevant à 5,5 % du PIB, il était le deuxième plus important de la zone euro, seulement dépassé par le déficit italien, et le seul qui s'établissait en hausse. Selon les dernières projections, le dérapage du déficit public 2024 s'établirait à 6,1 % (lorsque les prévisions du PLF pour 2024 faisait état d'un déficit ramené à 4,4 % du PIB après un déficit 2023 de 4,9 % du PIB).

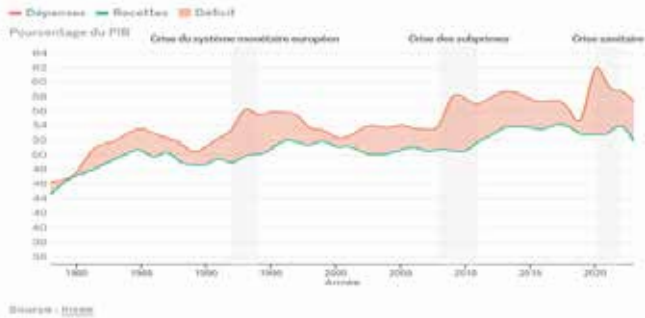
Ce tendancier résulterait de recettes moins dynamiques contrairement aux charges (charges de la dette, dépenses de prestation vieillesse revalorisées sur l'inflation, dépenses de santé en hausse structurelle).

Le déficit ne doit pas être confondu avec la dette. L'Etat emprunte chaque année pour recourir à certains services qu'il ne pourrait pas financer avec ses seules recettes. Alors que les recettes, exprimées en pourcentage du PIB, restent relativement stables dans le temps, les dépenses sont systématiquement plus élevées.



Résultat : les déficits se sont accumulés.

Le déficit à un niveau élevé



Le Conseil de l'Union Européenne a lancé une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France dans le courant du mois de juillet.

Dans ce contexte et pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025, le gouvernement Bayrou a proposé un nouveau Projet de loi de Finances mettant à contribution les collectivités locales dans cette trajectoire de retour à l'équilibre des comptes publics, en minorant pour partie les ressources mises à leur disposition

1.3 Les mesures concernant les collectivités

La hausse de la DGF est finalement fixée à 150 millions d'euros en 2025 par la loi de Finances adoptée le 6 février. Cette somme servira à alimenter une partie de l'augmentation de la DSU - Dotation de Solidarité Urbaine (+ 140 millions d'euros) et de la DSR - Dotation de Solidarité Rurale (+ 150 millions).

En sachant que les 140 millions d'euros supplémentaires, nécessaires au financement de celle-ci, seront ponctionnés sur la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de richesse et aussi, probablement, sur la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

21 K€



En ce qui concerne la ville de Guérande, dont les recettes seront précisément exposées lors du vote du budget pour 2025, ceci représenterait une hausse aux environs de 21 K€ en faveur du territoire.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est un fonds mis en place par l'État afin de soutenir les dépenses d'investissement (et une fraction des dépenses de fonctionnement) engagées par les collectivités locales.

Par l'intermédiaire de ce fonds, l'État rembourse une fraction de la TVA grevant les dépenses réalisées par les collectivités locales à hauteur de 16.404%.

Cette recette d'investissement que constitue le FCTVA a été interrogée dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2025. Le Gouvernement Barnier a envisagé :

- De revenir aux fondamentaux des contours du FCTVA en supprimant les dépenses de fonctionnement de la base éligible ;
- D'abaisser le taux de FCTVA de 16.404% à 14.85% et ce à compter des dépenses 2024 (pour calcul du fonds à verser 2025).

16,4 %

Aux termes de la loi de Finances adoptée, la ville bénéficiera d'un taux de FCTVA à 16.404% des dépenses qui entrent dans l'assiette éligible de ce fonds.



1.4 Le fonds de précaution : une mesure force de la loi de finances, sans impact pour la ville de Guérande

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait également la mise en place à compter de 2025 d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros alimenté par des prélèvements opérés sur le montant des recettes fiscales versées aux collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le dernier compte financier unique du budget principal au titre de l'exercice 2023 sont supérieures à 40 M€.

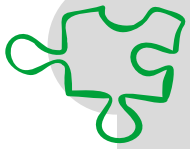
Si ce dispositif initial est supprimé, il laisse place au « Dilico » = Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, à la place de l'article 64 créant le fond de précaution initial.

De cette disposition majeure de la seconde partie de la nouvelle version de la Loi de Finances, l'effort est passé de 3 milliards d'euros sur 450 collectivités à 1 milliard d'euros sur 2099 collectivités. Il ne concerne pas la ville de Guérande.



**1 milliard d'euros sur
2099 collectivités**

UNE SOLIDARITÉ ET UN SOUTIEN DE CAPATLANTIQUE EN FAVEUR DES GUÉRANDAIS



Par délibération du 15 décembre 2022, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a décidé d'instaurer à compter du 1er janvier 2023 de nouvelles règles concernant les relations financières qu'elle entretient avec ses 15 communes membres.

Un « Pacte financier et fiscal » est entré en vigueur au 1er janvier 2023.

Il poursuit l'objectif de renforcer la solidarité du territoire via une dotation de solidarité communautaire et le soutien à la politique d'investissement menée par les communes membres avec le doublement de l'enveloppe des fonds de concours.

Ainsi, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour 2025 versée par CapAtlantique - La Baule-Guérande Agglomération à la Ville de Guérande s'élèverait à 1.515 M€.

En parallèle, la Ville de Guérande verra la dotation de solidarité communautaire progresser de +37 000 € en 2025 par rapport à 2024 (passant de 145 000 € en 2024 à 182 000 € en 2025).

2 M€ |



En plus de ces mesures sur la section de fonctionnement, le pacte financier et fiscal prévoit le fléchage d'une enveloppe de 2 M€/an de fonds de concours en direction des communes membres.

Pour la Ville de Guérande, cela correspond à un droit de tirage de 365 K€/an de fonds de concours pour financer ses investissements ; des délibérations seront proposées au Conseil municipal lors de la séance du 2 avril afin de les flécher sur les nouveaux investissements qui seront inscrits au budget primitif 2025.

En complément de cette enveloppe de fonds de concours annuel, la Ville de Guérande peut désormais aussi compter sur le nouveau mécanisme de soutien porté par CapAtlantique qui poursuit l'objectif de « Moderniser les Équipements Structurants » situés sur le territoire des 15 communes.



A ce titre, la Ville de Guérande a reçu courant 2024 un engagement de 600 000 € pour financer la modernisation du terrain de football du complexe J. Ménager (bascule en synthétique courant 2025 pour un coût estimé à 1,2 M€).

Sur 2025, la Ville de Guérande compte recevoir à ce titre un soutien de la part de l'Agglo pour 600 000€ également afin de concourir au financement des travaux de rénovation/extension de son école Bois-Rochefort.



3.1 Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute doit permettre de rembourser le capital des emprunts précédemment souscrits par la commune.

La Capacité d'Autofinancement nette est le solde, une fois le remboursement de la dette en capital effectué, qui permettra à la commune d'autofinancer une partie de ses dépenses d'investissement.

La CAF nette peut aussi être appréciée comme une capacité dont dispose la commune pour mobiliser de nouveaux emprunts.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette**.

La capacité d'autofinancement nette

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :
Décomposition de la constitution de l'épargne

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

—

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

=

AUTOFINANCEMENT BRUT



AUTOFINANCEMENT BRUT

—

CAPITAL DE LA DETTE

=

AUTOFINANCEMENT NET





	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 (prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement	21 576 303,00 €	22 243 916,00 €	24 374 648.00 €	25 504 040.00 €	26 659 516.00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 107 545,00 €	18 200 952,00 €	19 566 699.00 €	20 670 436.00 €	22 097 302.00 €
Capacité d'Autofinancement Brute	3 468 758,00 €	4 042 964,00 €	4 807 949.00 €	4 834 604.00 €	4 562 217.00 €
Remboursement du capital de la dette	2 230 196,00 €	2 035 340,00 €	2 003 972.00 €	2 196 945.00 €	2 111 094.00 €
Capacité d'Autofinancement Nette	1 238 562,00 €	2 007 624,00 €	2 803 977.00 €	2 636 659.00 €	2 451 120.00 €

Au terme de l'exercice 2024, les capacités d'autofinancement brute et nette enregistrées par la commune de Guérande devraient avoisiner respectivement 4.5 M€ et 2.4 M€.

Les résultats définitifs 2024 feront l'objet d'une étude plus approfondie dans la note associée au Compte financier unique qui sera présenté en Conseil municipal le 2 avril 2025.

Ces résultats sont provisoires, le Compte Financier Unique n'ayant pas été arrêté en lien avec les services de Le Service de Gestion Comptable de Pontchâteau.





3.2 La section de fonctionnement

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 - 2024

	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 (prévisionnel)
Produits des services (70)	1 100 968,00 €	1 179 415,00 €	1 713 977,00 €	1 799 311.00 €	2 005 377.00 €
Travaux en régie (72)	228 532,00 €	162 117,00 €	115 084.00 €	229 047.00 €	220 270.00 €
Impôts et taxes (73)	15 364 560,00 €	16 239 020,00 €	17 159 015,00 €	18 637 506.00 €	19 318 745.00 €
Dotations et participations (74)	3 497 310,00 €	3 182 493,00 €	3 574 009.00 €	3 368 811.00 €	3 605 984.00 €
Autres produits (75)	640 987,00 €	704 505,00 €	841 490.00 €	734 201.00 €	711 483.00 €
Atténuations de produits (013)	743 946,00 €	776 366,00 €	876 974.00 €	735 082.00 €	779 870.00 €
Autres recettes réelles (solde financier si >0)	- €	- €	94 099.00 €	82.00 €	17 787.00 €
Recettes réelles de fonctionnement	21 576 303,00 €	22 243 916,00 €	24 374 648.00 €	25 504 040.00 €	26 659 516.00 €

+ 4,5 % |



Entre 2023 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement devraient avoir progressé de +4.5% environ.

La dynamique des recettes de fonctionnement de la commune entre 2023 et 2024 a été portée par la revalorisation des valeurs locatives (+3.90%), par des bases réelles d'impôts locaux notamment de la taxe foncière globalement dynamique, par des recettes tarifées qui se maintiennent.

Les droits de mutation demeurent d'un niveau assez faible (1.1 M€) à leurs niveaux de 2023.





B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 – 2024

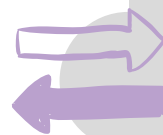
Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 22.1 M€ environ, en progression de +6.90% par rapport à 2023.

	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 (prévisionnel)
Charges à caractère général (D011)	3 338 343,00 €	3 444 477,00 €	3 841 516.00€	4 468 607.00€	4 934 247.00 €
Dépenses de personnel (D012)	11 088 068,00 €	11 179 545,00 €	11 637 991.00 €	12 210 560.00 €	12 983 698.00 €
Atténuation produits (D014)	373 901,00 €	446 645,00 €	455 575.00 €	328 539.00 €	436 903.00 €
Autres charges courantes (D65)	2 746 563,00 €	2 611 811,00 €	3 156.116.00 €	3 198 603.00 €	3 317 737.00 €
Intérêts de la dette existante	566 835,00 €	513 706,00 €	475 355.00 €	464 127.00 €	424 717.00 €
Autres charges réelles (solde financier si <0)	6 165,00 €	4 768,00 €	146.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 107 545,00 €	18 200 952.00 €	19 566 699.00€	20 670 436.00€	22 097 302.00€

Les charges à caractère général de la commune s'élèveraient aux environs des 4.9M€ en 2024 (contre 4.5M€ en 2023 soit une progression de +10% environ). Les dépenses de personnel s'élèveraient à 13M€ sur 2024 contre 12.2M€ sur 2023 soit une hausse de 6.33% environ.

Les dépenses du chapitre 65 ont enregistré une hausse de +3.72% en 2024 (+120K€) par rapport à 2023 en lien avec l'augmentation des participations de la Ville à divers organismes de regroupement (SIVOM, PNR de Brière, Fourrière pour animaux, associations, OGEC, etc...).

A noter que pour 2025, la subvention d'équilibre au CCAS est ajustée à 960 K€



3.3 La section d'investissement

11,4 M€ |



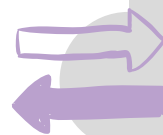
La Ville affiche par ailleurs pour 2.7 M€ de crédits d'investissement 2024 engagés mais non encore mandatés (qui seront reportés sur 2025 au titre des restes à réaliser).

La section d'investissement fait ainsi ressortir un taux d'engagement des crédits 2024 (y/c décisions modificatives et reports) de 87% contre 78% en 2023 et 75% en 2022.

Outre le pourcentage d'exécution des crédits d'investissement qui est en progression sur 2024 par rapport à 2023, ce qu'il faut retenir, c'est le volume mandaté sur 2024 à savoir 8.7 M€ à comparer aux 5 M€ mandatés annuellement en moyenne sur la période 2020/2023.

Le volant de dépenses mandatées par la Ville de Guérande en 2024 est en progression très importante par rapport à 2023 (4.7 M€).

	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 (prévisionnel)
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)	4 480 550,00 €	4 863 808,00 €	5 434 323,00 €	4 628 775,00 €	8 657 693,00 €
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23+ Op. équip.)	3 806 957,00 €	4 254 096,00 €	4 783 805,00 €	3 888 846,00 €	7 866 672,00 €
Subventions d'équipement versées	428 529,00 €	441 885,00 €	646 238,00 €	739 929,00 €	777 562,00 €
Opérations pour compte de tiers (D45)	1 187,00 €	- €	- €	- €	13 459,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors R16)	1 680 634,00 €	2 818 888,00 €	3 259 562,00 €	1 761 097,00 €	2 775 199,00 €
FCTVA	686 969,00 €	540 063,00 €	808 843,00 €	680 123,00 €	842 123,00 €
Taxe d'aménagement	337 096,00 €	389 301,00 €	450 271,00 €	469 478,00 €	231 549,00 €
Subventions d'investissement reçues	336 324,00 €	1 606 242,00 €	1 497 811,00 €	432 531,00 €	1 535 916,00 €
Autres recettes d'investissement	159 201,00 €	218 070,00 €	502 637,00 €	178 965,00 €	165 611,00 €



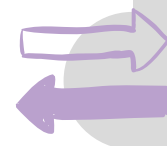
Les principales dépenses d'équipement de la section d'investissement 2024 ont été les suivantes :

N° de politique publique	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédits engagés (reportés sur 2025) 2024
TOTAL	4 627 056,24 €	8 657 692,89 €	2 678 132,31 €
Opérations à ventiler	75 466,41 €	- €	- €
Opérations non ventilables	493 764,45 €	787 727,72 €	- €
Espace public	1 743 293,24 €	1 926 151,70 €	409 944,65 €
Monuments historiques ou non - Patrimoine culturel et autres	137 989,51 €	1 067 947,91 €	498 511,20 €
Gros entretien - Renouvellement du patrimoine	600 712,41 €	1 173 658,54 €	653 218,88 €
Foncier	165 949,52 €	111 360,59 €	111 142,03 €
Matériels des services	535 646,25 €	988 439,54 €	134 764,06 €
Participation SIVOM de la Madeleine	198 456,16 €	205 893,83 €	126 289,00 €
Aménagements structurants	282 611,17 €	553 538,01 €	606 583,78 €
Projets structurants	387 647,12 €	1 840 539,05 €	116 765,27 €
Provisions pour études et travaux	5 520,00 €	2 436,00 €	20 913,44 €

Les dépenses d'investissement de la commune ont été financées moyennant 1.5M€ de subventions ; celles-ci feront l'objet d'une analyse plus fine dans la note de présentation du Compte Financier Unique 2024 qui sera présenté au Conseil lors de sa séance du 02.04.2025.

Flashez le QR code pour voir la vidéo de la pose du clocher de Saillé !





4,5 M€ |



La capacité d'autofinancement brute de la commune (avant remboursement de la dette en capital) se maintient sur 2024 à de bons niveaux. Elle s'établit à 4.5 M€ à fin 2024.

Le taux de CAF brute s'établirait pour 2024 à 17% environ (contre 19% sur 2023).

Passé le remboursement de sa dette en capital (2.1 M€), la commune affiche par conséquent une capacité d'autofinancement

nette de 2.4 M€ sur l'exercice 2024 en cohérence avec son souhait de parvenir à dégager un niveau de CAF nette suffisant pour autofinancer en propre les dynamiques dépenses d'investissement réalisées sur 2024.

Pour boucler son plan de financement, la Ville de Guérande a mobilisé un emprunt de 1.4 M€ (courant novembre 2024).

Par ailleurs, la commune a également puisé dans son fonds de roulement (ses réserves) pour environ 2 M€ sur 2024. La commune affiche ainsi un fonds de roulement de 2.1 M€ au 31.12.2024 contre 4.2 M€ au 31.12.2023.

Plan de financement des investissements mandatés en 2024 (simplifié hors RAR)

Dépenses d'investissement	8 700 000.00 €	Recettes d'investissement	6 650 000.00 €
		Dont FCVTA	850 000.00€
		Dont taxe d'aménag.	250 000.00€
		Dont Subventions	1 540 000.00€
		Dont autres (mécénat, etc...)	150 000.00€
		Dont emprunt	1 400 000.00€
		Dont CAF nette	2 450 000.00€
		Dont cessions d'actifs	10 000.00€
Variation de la trésorerie au 31/12/2024 (par rapport au 31/12/2023)		2 050 000.00€	
Trésorerie au 31/12/2024		2.150 M€ (contre 4.2 M€ au 31/12/2023)	





17 M€



L'encours de dette de la Ville de Guérande s'élève au 31/12/2024 à 17 M€ environ. La collectivité s'est désendettée au cours de l'exercice 2024 pour environ 755 K€.

La commune a mobilisé un emprunt nouveau au cours de la gestion 2024 pour 1.4 M€ environ.

L'encours de dette de la Ville de Guérande n'est pas exposé à un risque de taux (aucun emprunt dit « structuré »).

92% de l'encours sont adossés à des emprunts à taux fixe, 8% des emprunts sont sur des index variables (EURIBOR, TAG 3 mois et Livret A).

La Ville de Guérande détient :

- 30 emprunts au passif de son bilan au 31/12/2024
- Pour une durée résiduelle globale de 28 ans
- Pour un taux d'intérêt moyen de 2.52% (au 31/12/2024)

L'encours de la dette de la Ville de Guérande a évolué de la manière suivante entre 2019 et 2023 (toutes dettes comprises dont le « Partenariat Public Privé » avec Bouygues et le « Bail emphytéotique administratif » pour la Gendarmerie).

	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 (prévisionnel)
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	23 002 185,00 €	20 966 845,00 €	19 898 248,60 €	17 765 909,00 €	17 010 286.38 €
ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE	-7,84%	-8,85%	-5,10%	-5.99%	-4.25%
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en années de CAF brute)	6,63	5,19	4,10	3,68	3,73

Pour mémoire, l'encours de dettes de la commune se structure de la façon suivante (au 31/12/2024) :

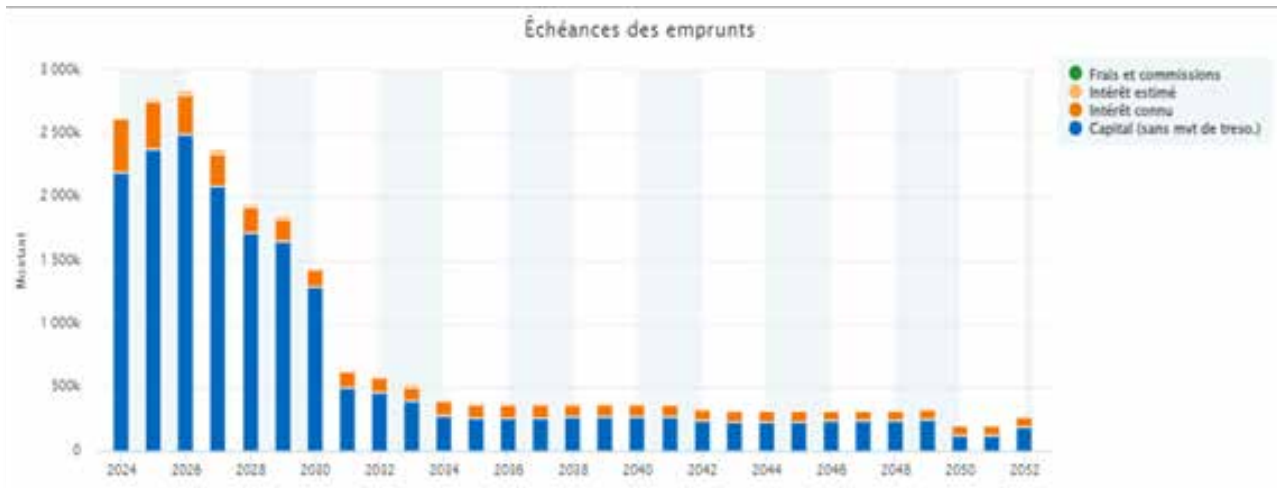
- 11.6 M€ de dettes bancaires « classiques »
- 1.7M € (TTC) d'encours lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la Ville
- 3.7 M€ d'encours de dettes au titre du BEA « Gendarmerie » (dont le laissé à charge pour la commune avoisine les 60K€ environ annuellement).

L'encours de la dette n'est pas exposé à un risque de taux





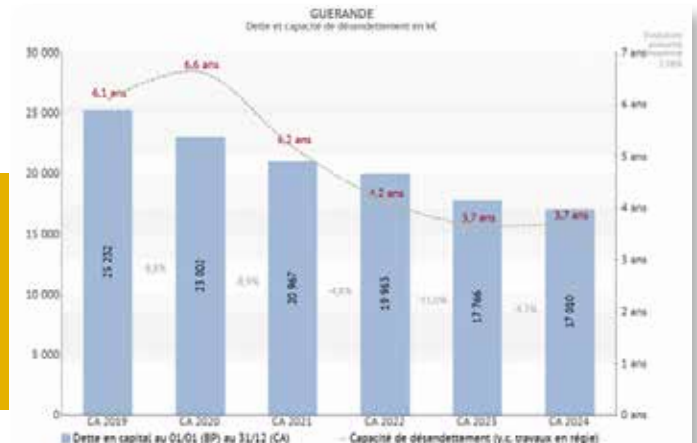
Au cours des prochains exercices, et hors emprunts nouveaux, **la commune devrait enregistrer des échéances d'emprunts aux alentours des 2.6 M€/2.7 M€ jusqu'en 2026** avant de connaître une décrue importante de ses remboursements à compter de 2027 (2.3 M€ à compter de 2027 puis 1.9 M€ en 2028) hors emprunts nouveaux éventuellement souscrits au cours des exercices à venir.



A noter que les échéances d'emprunts des années 2025/2026 seront plus « riches » en intérêts signe que nombre d'emprunts entrent dans leur seconde phase de remboursement.

Compte tenu du niveau de capacité d'autofinancement brute prévisionnelle affiché par la commune pour 2024, la capacité de désendettement de la Ville de Guérande **s'élève à 3.73 années environ au 31/12/2024.**

Pour autant, la Ville de Guérande affiche un ratio de désendettement bien en deçà du seuil d'alerte de la DGCL (entre 8 et 10 ans).



Compte-tenu des orientations budgétaires présentées pour 2025, l'encours de dettes de la collectivité pourrait être marqué par une progression sur 2025 par rapport au 31.12.2024 .



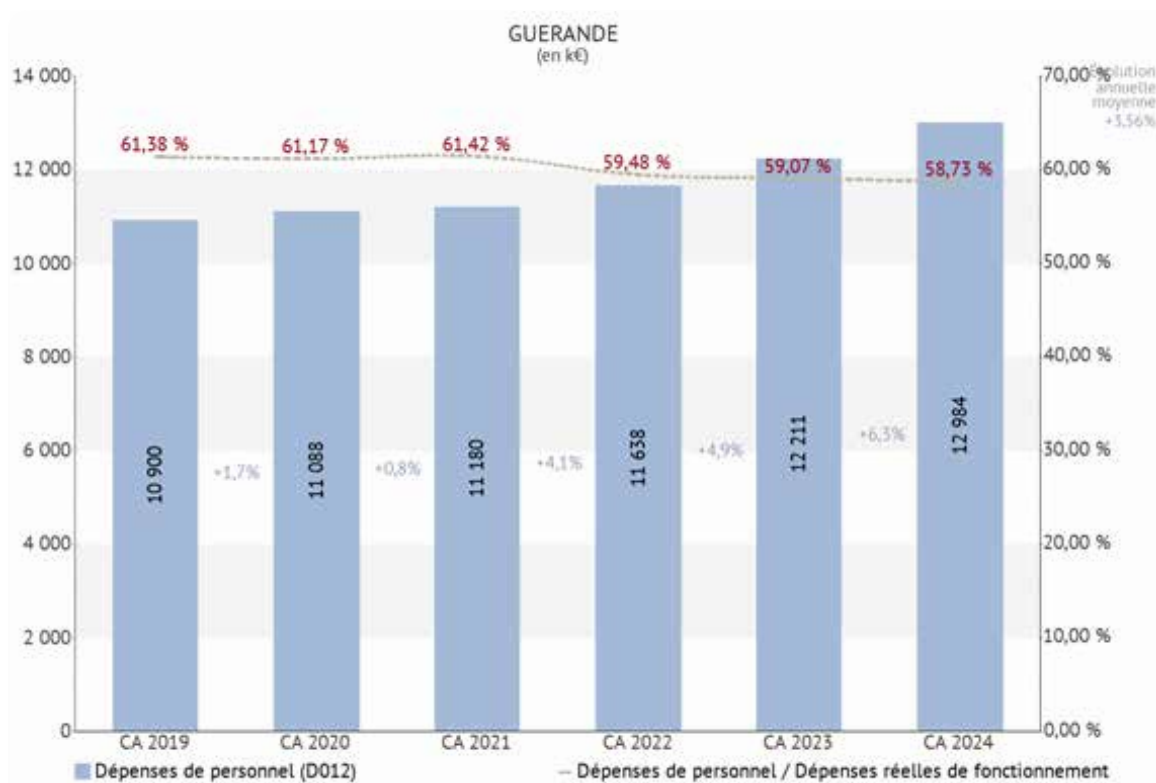
UNE MASSE SALARIALE IMPACTÉE

PAR DES MESURES GOUVERNEMENTALES

13 M€



Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 13M€ sur 2024 contre 12.2M€ en 2023 (+6.5% environ sur l'année soit +700K€ environ). Cette évolution est notamment induite par l'affectation de 5 points majorés à tous les agents publics à compter du 01/01/24.



Les effectifs (ETP) tels que présentés ci-dessous correspondent aux personnels rémunérés dans la paye de janvier de l'exercice considéré (source ADELYCE).

Catégorie (ETP)	Janv. 2018	Janv. 2019	Janv. 2020	Janv. 2021	Janv. 2022	Janv. 2023	Janv. 2024
Catégorie A	20	17	20,17	17	20,7	18,4	18,96
Catégorie B	35,75	34,81	29,94	31,96	34,73	32,81	31,57
Catégorie C	207,51	198,91	203,92	194,17	172,08	179,8	188,42
Autres	10,3	10,88	6,8	25,06	40,21	43,46	28,73
Totaux	273,56	261,6	260,83	268,19	267,72	274,47	267,68



La répartition des effectifs au 31/12/2024

En moyenne 314 agents rémunérés par la Ville en 2024 selon la répartition suivante :



Profil de rémunération (Effectif)	Moyenne	Pourcentage
Fonctionnaires	251	79,94%
Contractuels de droit public	62	19,75%
Contractuel de droit privé	1	0,31%
Totaux	314	100%

La répartition genrée de l'effectif :



Femmes
65 %

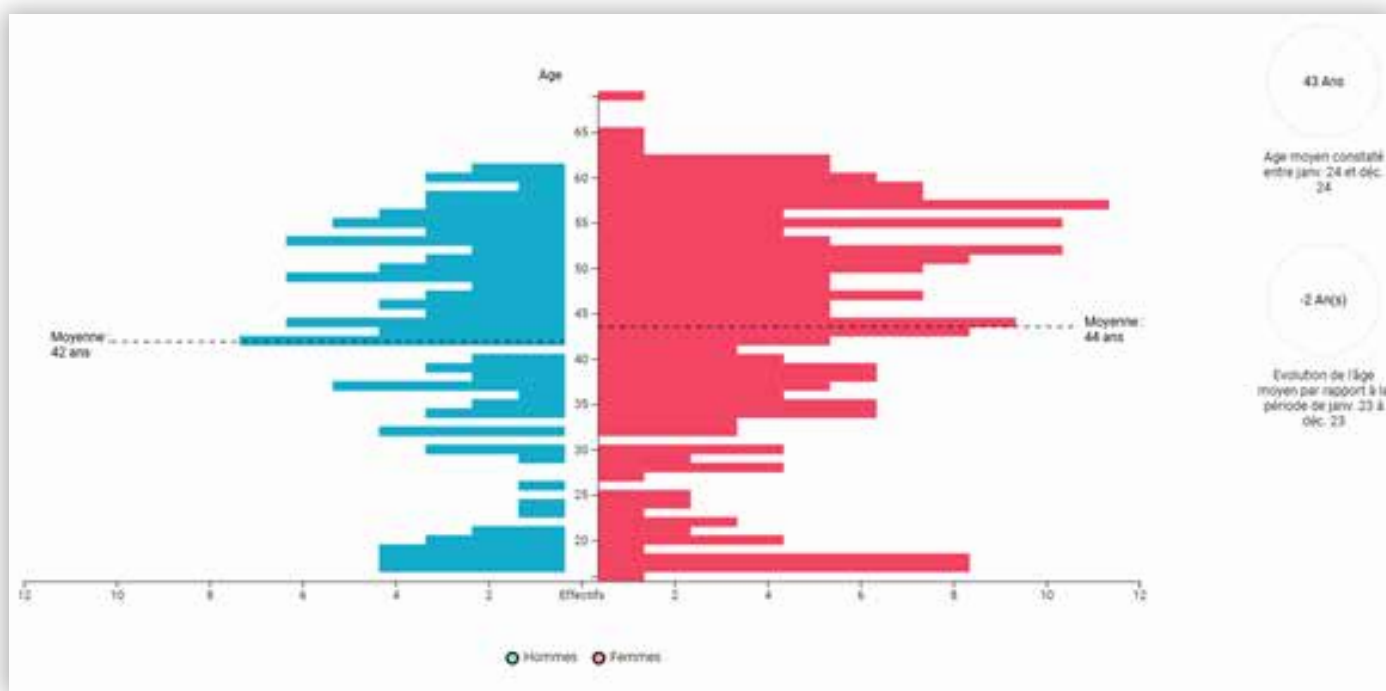


Hommes
35 %

La pyramide des âges :

Moyenne âge globale en 2024 : 43 ans
(-2 ans par rapport à période similaire 2023)

Moyenne âge Femmes : 44 ans
Moyenne âge Hommes : 42 ans





La rémunération

La dépense moyenne brute par agent est de 2436 € (évolution de 5.30% par rapport à 2023).

Répartition par filière :

Filière (valeurs mensuelles) janv. 24 - déc. 24	Dépense brute moyenne (en €)	Dépense brute médiane (en €)
Filière sportive	3041	3189
Filière police	2978	2957
Filière administrative	2906	2559
Filière culturelle	2681	2461
Filière sociale	2654	2476
Filière technique	2604	2458
Filière médico-sociale	2496	2502
Filière animation	2218	2132



Part du régime indemnitaire dans la rémunération

Au global, la part du régime indemnitaire est de 20.37% de la masse salariale brute. Evolution du régime indemnitaire moyen de 13.58% par rapport à 2023.

La part la plus importante concerne la filière police (29.62%)

Cette évolution du régime indemnitaire effectué sur deux années repositionne la collectivité en terme d'attractivité dans un contexte concurrentiel de recrutement.

Filière	Part de RI sur rémunération brute totale	RI moyen en €
Filière police	29.62%	882
Filière sportive	23.29%	708
Filière administrative	22.69%	659
Filière médico-sociale	24.8%	619
Filière sociale	20.18%	535
Filière technique	20.1%	524
Filière culturelle	19.21%	517
Filière animation	20.79%	461



Concernant les heures supplémentaires & complémentaires mises en paye :

Détail de la masse salariale	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Heures supplémentaires et heures complémentaires	230 754,85 €	166 371,41 €	64 444,29 €	76 756,97 €	27 725,66 €	44 917,87 €
Heures complémentaires	114 126,91 €	77 228,08 €	9 516,57 €	14 639,22 €	3 869,40 €	5 839,70 €
Heures supplémentaires	116 627,94 €	89 143,33 €	54 927,72 €	62 117,75 €	23 856,26 €	39 078,17 €
Heures supplémentaires	39 609,48 €	27 017,45 €	20 094,30 €	10 413,35 €	8 410,35 €	9 212,39 €
Heures supplémentaires > 14h	8 863,32 €	5 225,79 €	3 932,13 €	908,08 €	973,34 €	499,51 €
Heures supplémentaires Dim. & J.F.	64 427,03 €	40 113,11 €	12 399,80 €	16 135,37 €	10 878,29 €	7 282,55 €
Heures supplémentaires Elections	0,00 €	13 860,42 €	14 863,37 €	30 154,68 €	0,00 €	20 134,29 €
Heures supplémentaires Nuit	3 728,11 €	2 926,56 €	3 638,12 €	4 506,27 €	3 594,28 €	1 949,43 €



0,24 % |



Au total, 2031 heures supplémentaires ont été payées en 2024, ce qui représente 0.24% de la masse salariale. 92% des heures payées sont à destination d'agents fonctionnaires.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 FORTES EN FAVEUR DES GUÉRANDAIS



6.1 Maintenir un niveau de capacité d'autofinancement nette adapté aux ambitions d'investissement

1,5 M€ |



Dans l'objectif de poursuivre sa politique d'investissement, la commune préserve son épargne nette qui se situerait aux alentours de 1,5 M€

Guérande, malgré les incertitudes nationales et le vote tardif des mesures de la loi de Finances, poursuit ses efforts :

- 1 En contenant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et en maximisant ses recettes de fonctionnement avec la reprise de la Maison des Paludiers dans l'offre touristique du musée de la Porte Saint-Michel ;
- 2 En offrant aux Guérandaises et aux Guérandais une fête médiévale professionnalisée et ambitieuse moyennant un budget maîtrisé ;
- 3 En se montrant particulièrement « pro active » pour rechercher et obtenir des concours financiers sur ses projets d'investissement (notamment pour financer la réhabilitation de l'école de Bois-Rochefort ; sur ce projet la Ville de Guérande compte interpellier l'État au titre de la « DSIL » tant en 2025 qu'en 2026).
- 4 En suivant la régularité de l'exécution de ses dépenses et plus particulièrement de sa programmation d'investissements.



Guérande poursuit sa gestion d'une maîtrise des dépenses



6.2 Une section de fonctionnement mesurée pour 2025

6.2.1 Une évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée et une réponse au rapport dressé par la Chambre Régionale des Comptes

A – DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL (011) MESUREES

Ainsi le budget primitif 2025 devrait ainsi proposer l'inscription de 5.3 M€ de crédits au chapitre 011 (contre 4.850 M€ au BP 2024).

B – LES DEPENSES DE PERSONNEL IMPACTEES PAR LES MESURES EXOGENES

La Ville de Guérande envisage l'ouverture de 13.7 M€ de crédits au chapitre 012 pour 2025. Soit une hausse de +700 K€ par rapport aux ouvertures et au réalisé 2024.

Cette hausse s'explique tant par des mesures nationales ayant des incidences au niveau local que par des mesures décidées localement par le Conseil municipal de la Ville de Guérande.



Au rang des mesures nationales ayant des incidences sur le niveau des crédits à ouvrir au chapitre 012 sur 2025, on doit retenir :

1 La hausse du taux de cotisation à la CNRACL (+3 points) soit un impact pour les finances de la Ville de + 200 K€ (dont +172 K€ sur le budget Ville de Guérande et +22 K€ sur le budget du CCAS dont le financement est assuré par une contribution du budget de la Ville de Guérande).

2 Une hausse des cotisations URSSAF dont le taux de prélèvement passe à 9.88% au 01.01.2025 soit un impact pour la Ville de +75 K€ et pour le CCAS de +12 K€.

3 La mise en place (obligatoire) d'une protection sociale complémentaire et d'un dispositif de prévoyance au 01.01.2025. Ce dispositif constitue une avancée sociale forte pour les agents mais dont les effets financiers sont importants pour la Ville de Guérande (+85K€) en raison :

■ Du passage d'un contrat facultatif à un contrat obligatoire (nombre de cotisants plus importants)

■ De l'intégration du régime indemnitaire dans la base de cotisation – (montant cotisé plus élevé)

■ Participation minimale obligatoire pour tous les agents (50% mini de la cotisation)

4 L'actualisation du régime indemnitaire des agents relevant de la filière « Police municipale » au 01.01.2025 dont l'impact pour les finances de la Ville de Guérande est évalué à 12 500.00€



Globalement, les mesures nationales concernant les RH ayant un impact sur les budgets locaux sont chiffrées pour la Ville à 375 K€ environ pour 2025.

Au rang des éléments internes et ayant des incidences sur les crédits à ouvrir sur le chapitre 012 pour 2025, on recense :

- 1** L'impact de l'évolution naturelle de la masse salariale (GVT, évolution des échelons et des avancements).
- 2** L'effet en année pleine des recrutements opérés courant 2024
- 3** L'impact de la mise en place du « Complètement Indemnitaire Annuel » courant 2023 dont le 1er versement sera opéré en 2025
- 4** L'impact des mesures adoptées en juin et novembre 2024 sur le régime indemnitaire servi aux agents
- 5** La reprise en régie de l'exploitation de la Maison des paludiers

Dans la continuité et en parallèle des arbitrages opérés sur le chapitre 011, des mesures d'optimisations sur l'organisation des services sont envisagées, elles permettraient de maîtriser l'évolution des crédits à ouvrir sur le chapitre 012 pour 2025.

Des mesures d'optimisations sur l'organisation des services





C - UN SOUTIEN RENOUVELE AUX ACTEURS LOCAUX (65) ET LES AUTRES CHARGES (014)

Au niveau des dépenses du chapitre 65, les principales tendances pour 2025 sont de poursuivre :

La participation de la Ville au fonctionnement du SIVOM de la Madeleine

La participation de la Ville au fonctionnement du CCAS

Les subventions aux associations

Les subventions aux écoles privées

3,3 M€ |



Ce sont environ 3.3 M€ qui seraient proposés pour 2025 contre 3.4 M€ inscrits pour 2024 (et 3.3 M€ réalisés).

Cette baisse de -100 K€ s'explique notamment par la diminution du concours financier envisagé par la Ville au fonctionnement du CCAS pour 2025 sans que pour autant cette diminution se traduise par une diminution des actions de ce dernier.

Compte-tenu de la reprise en fonctionnement par le budget du CCAS d'un excédent d'investissement non utilisé, la Ville de Guérande a l'opportunité sur 2025 de moduler à la baisse son concours financier pour 2025.

1,2 M€ |



S'agissant du soutien apporté par la commune aux associations ainsi qu'aux écoles privées, le montant envisagé pour 2025 demeure stable par rapport à 2024 ; il s'élèverait à 1.2 M€ soit le même niveau que le montant des subventions mandatés sur 2024.



Le prélèvement sur recettes fiscales au titre de l'application de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) poursuivra son retour dans le budget de la collectivité sur 2025. Toutefois, moyennant une dépense déductible de 50 K€ mandatée fin 2023, la Ville de Guérande peut compter sur un prélèvement SRU diminué d'autant sur 2025 estimé à 190 K€.

Le prélèvement sur recettes au titre du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est estimé à 240 K€ sur 2025 ; il ampute durablement les finances de la Ville.



D - LES DOTATIONS AUX PROVISIONS CONFORMES AUX ATTENTES DE LA CRC

Conformément aux attentes de la CRC, la Ville de Guérande propose d'inscrire dans son BP 2025 une provision pour « risques et charges de fonctionnement » pour 62 500.00€ gagée par les contentieux « pendants ».

Cette dotation sera de nature à assurer la Ville de Guérande en cas de jugements qui lui seraient rendus défavorablement.

Ces inscriptions se traduiront par des écritures d'ordre semi-budgétaire. Elles ont pour conséquence d'impacter le niveau des résultats de fonctionnement de la Ville (moyennant l'émission d'un mandat en section de fonctionnement).

Pour autant, la recette en section d'investissement étant non budgétaire (pas d'émission de titre de recette), elle ne participe pas au financement de la section d'investissement. Gage que les crédits sont « mis en réserve » pour financer d'éventuels risques.

De la même manière, la Ville de Guérande se propose d'inscrire pour 2500.00€ de crédits pour couvrir d'éventuelles défaillances de débiteurs au titre des provisions pour « créances douteuses ».

6•2•2 Des recettes de fonctionnement d'un niveau réaliste et prudent et des travaux réalisés en régie valorisés

+1,7 % |



La commune prévoit pour 2025 un net ralentissement de la hausse de ses bases fiscales de l'ordre +1.7% par rapport à 2024 en application de la variation de l'IPCH (+1.7%), l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH qui mesure l'inflation pour la France par l'INSEE)

Cet indice est pris en compte par l'Administration fiscale (DGFiP) pour revaloriser en 2025 les bases d'imposition 2024 qui serviront à l'établissement des impôts locaux perçus au bénéfice de la commune.

Au regard des prévisions, la commune n'envisage pas d'augmenter ses taux de fiscalité.

Les droits de mutation sont estimés à 1.3 M€ pour 2025.

Les dotations ont été intégrées en progression de **+20 K€ en 2025** par rapport à 2024 consécutivement à la hausse de la population de la commune.

Les recettes des tarifs ont été revalorisées dans le BP 2025 à concurrence des hausses de tarifs décidées en Conseil municipal courant décembre 2023 (+2%).

Il sera inscrit pour 350 000.00€ de travaux en régie afin de valoriser comptablement les travaux réalisés par les équipes sur notre patrimoine ce qui permet également de reconnaître l'investissement des agents des services techniques notamment.



6.3 Investir pour entretenir, adapter et développer le patrimoine guérandais

A - DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES

A l'image des exercices passés, le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la Ville de Guérande sera actualisé ; cette mise à jour sera effectuée au regard de la capacité de la Ville à pouvoir porter financièrement les investissements projetés sans déséquilibrer sa situation financière.



14 M€ |



Au titre de 2025, la commune envisage ainsi d'inscrire à son budget primitif près de 14 M€ de crédits d'investissement nouveaux, dont la plupart concernent des « Autorisations de programmes » (pour 8.1 M€).

Le PPI 2025 déclinera et ajustera les autorisations de programmes (AP) en cours. La Ville ouvrira en parallèle des crédits « hors AP » afin de financer son talon d'investissement composé entre autres choses de l'attribution de compensation versée à Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo voire encore de la participation au SIVOM de la Madeleine en investissement mais aussi des matériels des services ou des gros entretiens/réparations sur le patrimoine immobilier propriété de la commune :

Structurellement, les services techniques ont évalué un besoin d'investissement « récurrent » de l'ordre de 3M€/an. Ce « talon » d'investissement permet de réaliser du gros entretien et des grosses réparations afin de maintenir en l'état notre patrimoine scolaire, culturel, sportif, etc...

Ce sont au global 16,7 M€ de crédits d'investissement qui seront inscrits au budget primitif 2025 à comparer aux 13M€ de crédits d'investissement portés par le budget primitif 2024 et dont le taux de réalisation s'est établi à 87%.

Ces crédits nouveaux viendront s'ajouter aux 2.6 M€ de crédits d'investissement 2024 engagés fin 2024 reportés en 2025 (restes à réaliser).



A cet effort d'investissement récurrent, s'ajoutent plusieurs « aménagements » et « projets » structurants qui visent à accompagner le développement du territoire.

Ces projets font l'objet d'un phasage de réalisation décliné en annexe du présent rapport. Ce phasage pourra faire l'objet d'adaptation en fonction des contraintes rencontrées. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté est prévisionnel. C'est un document de programmation uniquement.

Parmi les dépenses d'investissement prévisionnelles inscrites au projet de budget pour 2025, on recense :



La réhabilitation de l'école de Bois Rochefort, dont les travaux devraient débuter à compter de juin 2025

La traversée du village de Clis

La poursuite des travaux de rénovation du Centre administratif (La Poste / Police municipale)

La restauration de la Collégiale Saint-Aubin dont les travaux débuteraient en septembre 2025

La fin des travaux de rénovation du clocher de Saillé

La poursuite des travaux d'aménagement du faubourg Bizienne

La transformation en synthétique du terrain de football de la Saint-Aubin

La pose de modulaires pour accueillir dans de meilleures conditions de travail les agents du Centre Technique Municipal (CTM)

La poursuite du plan de rénovation de l'éclairage public

La poursuite de la modernisation du parc roulant de la Ville de Guérande

La pose d'aménagements de sécurité dans les villages (Kerrobot, Grande rue à Clis, Porte Calon, Bouton d'Or...)

Des travaux sur des ouvrages (Korrigan,...)

Les études programmatiques pour le centre culturel Athanor - Michel Rabreau et la chapelle du carré St Jean



B – FINANCER LE BESOIN D'INVESTISSEMENT TOUT EN MAÎTRISANT L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Pour financer les besoins de financement nés de la réalisation de son PPI (14 M€ de crédits nouveaux pour 2025 + 2.7 M€ de crédits 2024 reportés sur 2025), la commune compte mobiliser :

- Sa capacité à autofinancer ses investissements pour 1.5 M€ (CAF nette)
- Pour 3 M€ de subventions d'investissement
- Pour 2.3 M€ de restes à réaliser en recettes (subventions notifiées en attente de paiement notamment).
- Pour 1.4 M€ de produits de cessions d'actifs (dont le Carré St Jean pour 850K)

- Pour 900 K€ de FCTVA
- Pour 300 K€ de taxe d'aménagement
- Pour 150 K€ de boni suite à la liquidation de l'association de la Maison des paludiers et sa reprise par la Ville de Guérande (affectés en investissement suivant le souhait de l'association lors de sa dissolution)

Aussi et compte tenu de l'effort d'investissement envisagé sur 2025, la commune envisage par conséquent d'inscrire **environ 5 M€ d'emprunts nouveaux** pour équilibrer sa section d'investissement 2025 ce qui lui permettrait d'afficher au 31.12.2025 aux environs de 19,5 M€ de dette.



En conclusion, il est à noter que la Ville de Guérande poursuit ses investissements majeurs en se gardant de réelles marges de manoeuvre en termes d'endettement.

• D'une part, la collectivité sur la période 2020/2024 s'est désendettée de 5.9 M€. De 23 M€ en 2020, l'encours de dette est ainsi passé à 17 M€ à la fin de l'exercice 2024, malgré la poursuite de l'investissement en faveur du territoire.

• D'autre part, la collectivité pilote le niveau de sa capacité d'autofinancement ce qui lui permet de se constituer une nouvelle capacité nouvelle d'endettement

• Par ailleurs, la collectivité profitera prochainement de « tombées de dettes » significatives sur la période 2027/2029

Pour tout à la fois renforcer sa structure bilantielle mais également se couvrir d'éventuelles tensions sur sa trésorerie, la Ville envisage de souscrire courant 2025 des emprunts assortis de conditions permettant des souplesses de trésorerie et de remboursements.

Il importera par conséquent de pouvoir mobiliser rapidement l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2025 (avant l'été 2025) mais de se réserver aussi la souplesse de pouvoir réaliser des remboursements temporaires (suivant le niveau des disponibilités en trésorerie) ce qui permettrait par ailleurs de limiter la charge d'intérêts.

En termes de stratégie d'emprunt, la Ville envisagerait également sur 2025 de poursuivre le recours à des offres sur 25 ans de façon à allonger l'amortissement de ses emprunts.

La capacité de désendettement de la Ville de Guérande au 31.12.2025 s'établirait à 4.95 années.



ANNEXE : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (2025 – 2029)

N° de politique publique	N° d'opération	Cumul prévisions votées	Réalisé	Cumul prévisions votées	Réalisé	Cumul prévisions votées	Réalisé	Crédits nouveaux (hors reports)	Montant des reports engagés en 2024	Cumul inscriptions BUDGET PREVISIONNEL	Prévisions de crédits nouveaux	2025	2026	Prévisions de crédits nouveaux	2027	Prévisions de crédits nouveaux	2028	Prévisions de crédits nouveaux	2029
TOTAL		9 074 860,94	4 629 580,14	13 092 552,43	8 657 692,89	13 960 282,66	2 678 132,31	16 638 44,97	13 454 066,07	13 325 733,45	7 346 163								
OPERATIONS A VENTILER		37 000,00	75 466,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
0 – OPERATIONS NON VENTILABLES		1 173 643,39	496 288,35	919 032,00	787 727,72	698 000,00	0,00	698 000,00	701 000,00	706 000,00	711 000,00								
1 – ESPACE PUBLIC		2 726 596,74	1 743 293,24	2 339 406,96	1 926 151,70	1 890 574,00	409 944,65	2 300 518,65	1 932 000,00	2 707 000,00	2 299 000,00								
2 – MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES		743 307,45	137 989,51	2 389 259,46	1 067 947,91	946 837,72	498 511,20	1 445 348,92	520 000,00	520 000,00	520 000,00								
3 – GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE		1 082 658,87	600 712,41	1 771 930,91	1 175 658,54	1 625 000,00	653 218,88	2 278 218,88	715 000,00	485 000,00	235 000,00								
4 – FONCIER		290 527,29	165 949,52	295 782,00	111 360,59	111 496,00	111 142,03	222 638,03	140 000,00	140 000,00	140 000,00								
5 – MATERIELS DES SERVICES		1 055 020,80	535 646,25	1 203 619,43	988 439,54	927 200,00	134 764,06	1 061 964,06	900 300,00	900 300,00	900 300,00								
6 – PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELINE		210 000,00	198 456,16	346 289,00	205 893,83	221 000,00	126 289,00	347 289,00	347 289,00	347 289,00	347 289,00								
7 – AMENAGEMENTS STRUCTURANTS		668 322,97	282 611,17	1 308 109,31	553 538,01	3 004 000,00	606 583,78	3 610 583,78	3 129 477,07	2 055 000,00	455 000,00								
	701 AMENAGT VILLAGE SAILLE	280 773,02	244 125,98	45 855,63	11 003,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	702 AMENAGT PRE FERTILES	27 540,95	0,00	27 540,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	704 AMENAGT RUE DU PONT BLANC	230 000,00	9 114,00	284 271,60	271 249,28	0,00	13 535,40	13 535,40	0,00	0,00	0,00								
	705 AMENAGT FAUBOURG BIZIENNE	40 000,00	7 839,13	314 442,13	79 104,06	852 000,00	0,00	852 000,00	935 338,07	0,00	0,00								
	711 AMENAGT ABORDS CONSERVATOIRE	20 000,00	8 702,40	31 490,00	9 420,00	5 000,00	2 640,00	7 640,00	520 000,00	0,00	0,00								
	712 AMENAGT PLACE MARCHÉ AU BOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00	35 151,60	142 151,60	0,00	0,00	50 000								
	713 AMENAGT TERR SYNTHETIQUE	0,00	0,00	0,00	663,02	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00								
	714 AMENAGT TRAVERSEE CLIS	50 000,00	0,00	20 000,00	15 861,00	300 000,00	0,00	300 000,00	584 139,00	0,00	0,00								
	715 AMENAGT FBG STE ANNE	0,00	0,00	31 500,00	2 402,40	0,00	0,00	0,00	390 000,00	400 000,00	0,00								
	716 AMENAGT VOIE NOUVELLE HOPITAL	3 009,00	0,00	3 009,00	0,00	0,00	3 009,00	3 009,00	0,00	0,00	0,00								
	720 AMENAGT BLD DE GAULLE	10 000,00	5 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000	100 000								
	722 AMENAGT SECURISAT° RD47 SANDUN	0,00	0,00	550 000,00	163 834,88	0,00	529 387,78	529 387,78	0,00	0,00	0,00								
	723 AMENAGT VOIE VERTE ROUTE BLEUE	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	22 860,00	47 860,00	200 000,00	450 000,00	450 000,00								
	724 AMENAGT SECURISAT° BOUZAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	80 000,00	600 000,00	0,00								
	725 AMENAGT SECURISAT° MIRoux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	80 000,00	600 000,00	0,00								
	726 AMENAGT SECURISAT° BREZEAN	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	340 000,00	5 000,00	5 000,00								
8 – PROJETS STRUCTURANTS		1 057 783,43	387 647,12	2 488 007,36	1 840 539,05	4 516 174,94	116 765,27	4 632 940,21	5 029 000,00	5 425 144,45	2 200 000,00								
	801 PROJET EXT CIMETIERE PAYSAGER	54 840,00	10 860,00	355 000,00	34 495,38	407 800,00	88 100,45	495 900,45	0,00	50 000	200 000								
	802 PROJET RENO EXT JEAN MENAGER	805 000,46	303 278,92	1 720 988,29	1 566 216,69	133 000,00	2 474,98	135 474,98	0,00	0,00	0,00								
	804 PROJET ECOLE MAISONNEUVE	62 942,97	38 526,62	5 000,00	590,00	90 000,00	0,00	90 000,00	779 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00								
	807 PROJET RENO ECOLE B ROCHEFORT	50 000,00	0,00	256 820,00	172 659,91	1 300 000,00	10 586,24	1 310 586,24	4 150 000,00	3 225 144,45	0,00								
	810 PROJET BUDGET PARTICIPATIF	85 000,00	33 841,92	150 199,07	66 577,07	285 374,94	15 603,60	300 978,54	100 000,00	100 000,00	100 000,00								
	813 PROJET MODULAIRES CTM	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00								
9 – PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX		30 000,00	5 520,00	31 116,00	2 436,00	20 000,00	20 913,44	40 913,44	40 000,00	40 000,00	40 000,00								